

## **DECISION N° DEC\_004\_2024**

### Renouvellement de la mise à disposition de locaux à l'Association Centre de Soins Infirmiers de Sélestat et environs

L'association Centre de Soins Infirmiers de Sélestat et environs dispose de locaux (70 m<sup>2</sup>) au rez-de-chaussée et de deux bureaux (30 m<sup>2</sup>) au premier étage de l'immeuble communal sis 7 place du Marché aux Choux.

La mise à disposition étant arrivée à échéance, il est proposé de renouveler cette convention pour une période de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Le prix de la redevance est fixé à 187,12 € par mois dans la continuité du loyer actuel et le montant de l'avance sur charges à 200,- € par mois.

### **LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,**

en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

**DECIDE** de mettre à la disposition du Centre de Soins Infirmiers de Sélestat des locaux (70 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée et deux bureaux au 1<sup>er</sup> étage) situés 7 place du Marché-aux-Choux à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour une période de 9 ans.

**FIXE** le prix de la redevance d'occupation à 187,12 € par mois pour l'ensemble des locaux mis à disposition et à 200,- € par mois le montant de l'avance sur charges.

**CHARGE** Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Adjoint au Maire, de signer la convention.

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20240118-DEC\_004\_2024-AU



*Domaines et Intendance/Elise DOLLE*

Fait à Sélestat, le 18/01/2024

Le Maire :  
Marcel BAUER